

# REUNION DU 01 juin 2010

---

Le premier juin deux mille dix à vingt heures, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de Jacques DANIEL, Maire.

Date de la convocation : 25/05/2010

Nombre de conseillers en exercice : 14; Présents: 13 ;Votants :13

*Conseillers présents : Mmes et Mrs Gérard BAUDRY; Yves RUELLAN,, Christine THUAL, Bernadette AUGEREAU, Brigitte NICOLAS, René CORVAISIER, , Roselyne CAUGANT , Fabien LETANOUX, Daniel BOUILLIS, Marielle VIRLOUP, Eric THEBAULT, Virginie CHENEL-*

*Conseiller(s) absent(s) : François DUVAL -*

*Secrétaire : Mme B. Augereau -*

*Ordre du jour: - Réhabilitation du moulin : adoption de l'avant-projet définitif (APD) ; Centre-aéré d'été : prestation aux familles – convention avec le CCAS ; Décision modificative du budget assainissement ; Plan Local d'Urbanisme : création de la commission municipale ; - restructuration de la mairie :avenant lot 14 ; divers ...*

**COMPTE RENDU DE LA DERNIERE REUNION :** Les conseillers municipaux approuvent le procès-verbal de la réunion du 04/05/2010 et signent le registre des délibérations.

## **REHABILITATION DU MOULIN – AVANT PROJET DEFINITIF :**

Ce jour à 14h00 Mr Régis RIBET , architecte, & Mr Jean-Luc Vilmouth, artiste, ont présenté au comité de pilotage et au conseillers municipaux , les modifications apportées à l'avant-projet sommaire qui avait été adopté par le conseil municipal en réunion du 3 mars 2010. Cet avant-projet tient compte des remarques faites par Mr Charnassé, architecte des bâtiments de France, notamment sur la suppression de la cabine de l'ascenseur sur la toiture et de l'ascenseur lui-même. Ainsi l'accès au belvédère se fera uniquement par l'escalier extérieur. Le bâtiment sera accessible aux personnes à mobilité réduite seulement au rez-de-chaussée. Par ailleurs il est à noter que la porte sera métallique, le porche fragilisé sera démonté et reconstruit à l'identique, le toit sera constitué d'une charpente métallique recouverte d'un platelage en bois anti-dérapant, l'aménagement des abords se fera sans arbuste côté mer.

Le projet comportera à l'intérieur du rez-de-chaussée une représentation photographique de la baie à 360 °. Le coût estimatif s'élève à 238 000€ HT y compris l'aménagement intérieur.

Le dossier est composé de :

- La fiche estimative ;
- Les plans des niveaux et des façades (carnet graphique -état existant -état futur);

Après délibération , le conseil municipal unanime,

- Approuve le dossier d'avant projet définitif ;
- Sollicite la délivrance du permis de construire ;
- Donne pouvoir au maire pour lancer la consultation des entreprises sous la forme de la procédure adaptée.

## **CENTRE-AERE D'ETE- PRESTATIONS AUX FAMILLES-CONVENTION AVEC**

**LE CCAS :** Une vingtaine d'enfants domiciliés à St Benoit des ondes fréquente les centres aérés des communes voisines pendant les vacances scolaires d'été . Des majorations des tarifs sont appliquées par certains centre-aérés pour les familles extérieures. Ces majorations sont de l'ordre de 3€ par enfant et par jour .

Vu qu'il n'existe pas de centre de loisirs sans hébergement (centre aéré ) sur le territoire de notre commune compte tenu du faible potentiel de fréquentation , une aide financière compensatrice pourrait être accordée aux familles concernées .

Le code général des collectivités locales ne permet pas aux communes d'attribuer des prestations aux particuliers. Seul le CCAS , en vertu du code de l'action sociale et des familles ( articles R.130.20 et R123.-21) est autorisé à définir des conditions d'attribution des prestations au titre de l'aide sociale facultative et à procéder au versement des prestations aux bénéficiaires .

La commune peut donc confier au CCAS la mission d'attribution d'une prestation

non remboursable aux familles dont les enfants fréquentent les centre-aérés d'été sous réserve de prendre en charge les dépenses consécutives. Une convention de partenariat serait passée entre la commune et le CCAS sur la base d'un remboursement maximum de 3€ par jour et par enfant ( 1.5€ par demi-journée).

Après délibération, le conseil municipal,

- adopte le principe de versement d'une allocation compensatrice en faveur des familles dont les enfants fréquentent les centres aérés d'été et subissent une majoration des tarifs du fait de leur domicile;
- confie au centre communal d'action sociale de St Benoît des Ondes la mission d'attribution de cette allocation compensatrice;
- donne pouvoir au maire pour la signature d'une convention de partenariat avec le CCAS qui sera chargé de cette prestation moyennant le versement d'une subvention communale annuelle couvrant l'intégralité de la dépense.

#### **BUDGET ASSAINISSEMENT 2010- Décision Modificative n°1 :**

Le code des collectivités territoriales précise que les subventions d'équipement doivent être amorties. Ainsi les subventions perçues pour la construction du réseau d'assainissement font l'objet d'une reprise en section de fonctionnement. En 2003 une subvention de 12 485.68€ a été encaissée pour la réhabilitation du réseau . Cette subvention n'a pas été inscrite sur le tableau d'amortissement .

Après délibération , le conseil municipal, inscrit cette subvention pour un amortissement d'une durée de 60 ans ( réseau) et vote la décision modificative suivante :

#### Dépenses :

Article 13913	Subvention d'investissement	176.70€
Article 023	Virement sur section d'investissement	176.70€

#### Recette :

Article 777	Quote part amortissement	176.70€
Article 021	virement de la section de fonctionnement	176.70€

**PLAN LOCAL D'URBANISME** : En réunion du 3 mars 2010 , la nécessité d'établir un nouveau document d'urbanisme a été évoquée . L'actuel Plan d'Occupation des Sols date de 1978 et ne permet plus d'envisager d'aménagements urbains en conformité avec les nouvelles règles de l'urbanisme et du développement durable. La préparation d'un Plan Local d'Urbanisme est longue et fastidieuse (environ 36 mois) . Un cabinet spécialisé, chargé de mener l'étude et de préparer les documents d'urbanisme, doit être recruté sur présentation d'un cahier des charges définissant les attentes et les enjeux de la commune. Le conseil général peut accompagner la commune pour la préparation de ce cahier des charges avec l'assistance de l'architecte conseil départemental dans le cadre de la convention en date du 16 décembre 2009. Une commission municipale sera chargée de ce dossier .

Après délibération, le conseil municipal,

- Décide de lancer les études nécessaires à l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme ;
- Sollicite la participation du Conseil Général et de son architecte conseil pour la préparation de l'appel d'offres près des cabinets spécialisés (cahier des charges, CCTP, CCAP) et la consultation sous la forme de la procédure adaptée;
- Nomme les membres de la commission municipale chargée du dossier du P.L.U qui sera composée de :MM.Jacques DANIEL,Gérard BAUDRY, Yves RUELLAN,Christine THUAL, Bernadette AUGEREAU, Brigitte NICOLAS-
- donne pouvoir au maire pour la signature des actes et pièces nécessaires.

**RESTRUCTURATION DE LA MAIRIE – Avenant pour grilles aérations en alu**

**laqué** : Mr Chambon, architecte, nous informe qu'il y aurait lieu de prévoir des grilles d'aération en alu laqué du côté de la rue du bord de mer . Le surcoût s'élève à 155.29€.TTC .

Le conseil municipal approuve la pose de ces grilles en alu laqué et accepte l'avenant de 155.29€ TTC au lot n°14 (équipements sanitaires-ventilation).

**EMPLOI A LA BIBLIOTHEQUE & RENOUVELLEMENT DE LA SUBVENTION DU DEPARTEMENT :**

Le maire rappelle l'aide du conseil général en faveur de la création de l'emploi à la bibliothèque . La subvention s'élève à 20% modulé pendant 3 ans puis 20% non modulé pendant 3 ans . Une subvention de 2970€ ( 9000€ x 33%) a été versée en 2009. Pour 2010 la commune doit renouveler la demande de subvention et adresser le dossier avant le 18 juin .

Après délibération le conseil municipal ,

\* sollicite le renouvellement de l'aide financière du Conseil Général conformément au contrat d'objectif signé en 2009 et d'une durée de trois ans .

**DIVERS :**

Maîtrise foncière du lotissement des ondes : Enquêtes conjointes d'utilité publique et parcellaire du 15 juin au 30 juin 2010 –Permanences de Mr Gougeon , commissaire-enquêteur , les 15-23 et 30 juin -

Festivités sur le D.P.M : Lecture du courrier du sous-préfet en date du 10/05/2010 concernant les autorisations d'occupation de la grève pour les fêtes estivales .

Déviations de circulation du 25 mai au 11 juin : En raison de travaux dans le bourg de la Fresnais.

Le maire,